

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FONCTIONS ITINERANTES
DES AGENTS PUBLICS DE LA VILLE
MISE A JOUR DE LA LISTE DES POSTES ITINERANTS

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 26 septembre 2018 relative à l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes.

Cette indemnité permet le remboursement des frais de déplacement à l'intérieur de la Commune, aux agents qui occupent des postes dits itinérants et dont la liste est fixée par l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions notamment de l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001.

Il est aujourd'hui proposé de mettre à jour cette liste :

- En ajoutant le responsable de la restauration scolaire qui est amené à se déplacer chaque jour dans les restaurants scolaires de la Ville afin d'assurer le suivi du marché de restauration scolaire.
- En ajoutant le responsable et responsable adjoint de la gestion scolaire et du personnel des écoles dans le cadre des déplacements pour le suivi des conseils d'école ;
- En ajoutant les enseignants artistiques de l'école municipale de musique, de l'école des arts visuels et de l'école de danse pour les interventions dans les structures ou lors d'événements ou expositions ainsi que les transports effectués pour les spectacles ;
- En ajoutant les agents culturels à profil administratif amenés à assurer l'accompagnement des artistes, le transport de repas ou le transport de petit matériel dans le cadre des spectacles et événements.

Cette itinérance nécessaire aux activités menées permet l'inscription des postes correspondants à la liste des postes itinérants.

Aussi, il est proposé au Conseil d'ajouter la liste le poste suivant :

- Responsable de la restauration scolaire.
- Responsable et responsable adjoint de la gestion scolaire et du personnel des écoles ;
- Enseignants artistiques ;
- Agents culturels.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Les dépenses seront imputées à l'Article 6251 – Chapitre 012 du Budget pour les agents titulaires et non titulaires ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 DECEMBRE 2022

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le

20 DEC. 2022

Conseil Municipal convoqué le : Vendredi 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Conseiller Municipal

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA à partir de 17h21, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET jusqu'à 17h21,
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Madame Christelle HENON, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillères Municipales

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.